



HAL
open science

La fin du nouveau monde. Sur quelques fluctuations récentes du capital politique à l'Assemblée nationale

Julien Boelaert, Louis Casenave Dit Milhet, Sébastien Michon, Etienne Ollion,
Gaston Vermersch

► To cite this version:

Julien Boelaert, Louis Casenave Dit Milhet, Sébastien Michon, Etienne Ollion, Gaston Vermersch. La fin du nouveau monde. Sur quelques fluctuations récentes du capital politique à l'Assemblée nationale. *Revue Française de Science Politique*, 2023, Élections françaises 2022 (III), 73 (2), pp.169-194. 10.3917/rfsp.732.0169 . halshs-04823143

HAL Id: halshs-04823143

<https://shs.hal.science/halshs-04823143v1>

Submitted on 6 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

La fin du nouveau monde. Sur quelques fluctuations récentes du capital politique à l'Assemblée nationale

Julien Boelaert, Louis Casenave dit Milhet, Sébastien Michon, Étienne Ollion, Gaston Vermersch¹

Chaque élection apporte son lot de commentaires sur la biographie des élus. Durant la campagne, le passé professionnel ou la carrière politique antérieure sont des éléments régulièrement scrutés. Au-delà d'un intérêt pour le profil des représentants de la nation, cette biographie étendue est souvent vue comme un indice de la politique que mèneront les élus, ou comme une mesure de leur plus ou moins grande proximité avec les électeurs. Or si l'Assemblée nationale élue en juin 2022 n'a pas échappé à cette curiosité², elle reste bien moins connue que nombre de législatures précédentes.

C'est particulièrement le cas de celle qui la précédait, pour laquelle une véritable passion biographique semblait avoir saisi les commentateurs politiques. Tout concourrait, il est vrai, à un tel tropisme. Dans la lignée de l'élection présidentielle remportée par Emmanuel Macron, la campagne législative s'était organisée autour de la critique des « professionnels de la politique »³. Le jeune parti La République en marche (LREM) avait alors mis l'accent sur le rôle que devrait jouer la « société civile » ou sur les « novices » dans la décision politique⁴. Un processus atypique de sélection des candidats, *via* le dépôt en ligne d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, avait permis un recrutement inédit. Et comme le futur parti présidentiel avait largement remporté le scrutin, il avait fait entrer en masse des profils qui étaient devenus rares sur les bancs du Palais-Bourbon. Avec plus de 72 % de primo-députés,

¹ Il nous est demandé d'indiquer que : « cet article est publié grâce au soutien financier du programme Investissements d'Avenir (ANR-11-IDEX-0003/Labex Ecodec/ANR-11-LABX- 0047) ».

² Voir, par exemple, Léa Sanchez, Mélina Zerbib, « Âge, sexe, parti, expérience politique... : explorez la liste complète des 577 députés élus », *Le Monde*, 19 juin 2022.

³ Le clip de campagne est disponible en ligne : www.youtube.com/watch?v=P10UR5DAc_A.

⁴ De manière significative, le clip de campagne du parti présidentiel donnait à voir le visage des quelque 500 candidats de LREM plutôt qu'il ne détaillait un programme.

un renouvellement inédit sous la V^e République, l'Assemblée offrait de nombreuses prises pour analyser la nouvelle législature sous l'angle des profils sociaux et politiques.

La législature élue en juin 2022 est, par bien des aspects, différente. Du point de vue des résultats d'abord : la majorité présidentielle, constituée du groupe du président de la République renommé Renaissance (RE), du groupe Démocrates, MoDem et indépendants (DEM), et d'Horizons (HOR), n'a pas obtenu la majorité absolue des sièges. En outre, des partis jusqu'ici peu représentés disposent désormais de nombreux députés. C'est le cas du Rassemblement national (RN) avec 89 députés, mais aussi de La France insoumise (LFI) (75 élus). Différente, elle l'est surtout du point de vue des trajectoires politiques et sociales des élus. Menée dans un contexte spécifique, la campagne n'a pas été un moment de valorisation de l'extériorité au champ politique comme l'avait été la précédente.

Un revirement aussi rapide s'explique aisément : en 2017, E. Macron et ses équipes avaient repris à leur compte la critique, particulièrement forte depuis une dizaine d'années, des « professionnels de la politique⁵ ». Ils avaient alors transformé une faiblesse structurelle – l'absence de cadres dans un parti très jeune – en une force en termes de communication. En 2022, cette rhétorique a vécu : la critique des professionnels s'est légèrement atténuée mais, surtout, sa dénonciation n'est plus un angle mobilisé par les principaux partis.

Ce que ce changement rapide indique, c'est la fluctuation massive de la valeur du « capital politique » d'une élection à l'autre. À la suite de Pierre Bourdieu⁶, cette expression a été utilisée pour décrire les ressources disponibles pour agir en politique, qu'elles soient personnelles, partisans, voire extérieures au champ⁷. Pour le dire simplement, elle désigne ce qui vaut à un moment donné dans le champ politique. Cela caractérise, bien sûr, les ressources accumulées à travers le temps, que ce soit patiemment ou lors de moments atypiques, comme les crises. Or ce qui vaut a fortement changé en quelques années seulement. Alors que l'absence complète d'engagement en politique était une propriété à forte valeur ajoutée en 2017, son cours a été dévalué. Inversement, si l'identité de professionnel de la politique n'est toujours pas revendicable, il est moins difficile en 2022 de mettre en avant son expérience dans le champ

⁵ Étienne Ollion, *Les candidats. Novices et professionnels en politique*, Paris, PUF, 2021, chapitre 2.

⁶ Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 213.

⁷ Le champ politique est un cas un peu particulier de la théorie des champs, puisque la reconnaissance interne au champ (par les pairs, élus, responsables politiques ou par les institutions, en premier lieu les partis) y est, bien plus que dans d'autres espaces, concurrencée par la reconnaissance externe qu'apporte l'élection. Il peut donc être utile, comme on le fera dans la suite de cet article, de distinguer systématiquement entre capital interne et capital externe.

politique. Ce qui vaut pour les personnes vaut pour les partis. Les organisations partisanes, qui ont longtemps été la source principale de ce capital, et qui avaient été brutalement dévalorisées en 2017, redeviennent des sources de ce capital en 2022.

Au-delà du portrait social habituellement produit après chaque élection, cet article propose de s'interroger sur ces variations dans la valeur du capital politique, ou du moins du type de capital politique qui mène à la députation. Que disent ces deux assemblées, l'actuelle et la précédente, des propriétés valorisées, dans le champ politique (car il faut être sélectionné par les partis) comme auprès de l'électorat ? L'ancienneté dans le champ politique, honnie et par conséquent largement masquée par ceux qui en possédaient le plus lors de la campagne de 2017, était-elle une propriété valorisable en 2022 ? Valorisée ? L'appartenance aux classes populaires est-elle un handicap comme cela a pu l'être par le passé ? Pour être élue, une femme doit-elle avoir eu la même carrière que ses collègues masculins ? Comme on le voit, poser la question des propriétés sociales et politiques des élus, c'est interroger ce qui vaut en politique à un moment donné, vis-à-vis de l'électorat et au sein des différents partis.

Par rapport à 2017, la situation a bien changé. D'une part, l'Assemblée compte à nouveau quelques élus issus des classes populaires, alors qu'ils étaient absents lors de la précédente législature (section 2). D'autre part, 2022 marque surtout le grand retour des formes de professionnalisation politique dénoncées il y a cinq ans, en partie au sein du groupe RE et de ses alliés de la majorité. Par bien des aspects, 2022 symbolise donc la fin du « nouveau monde » tant évoqué ces dernières années : les élections législatives montrent que 2017 était surtout un hapax politique (section 3). Quelques transformations sont à l'œuvre, du côté des femmes ou de la valorisation du mandat local, qui nuancent ce constat d'un pur retour au *statu quo ante* (section 4). On aborde ces différents points successivement, après une réflexion sur la collecte des données (section 1).

Étudier la biographie des élus

L'étude de la biographie des élus est une activité tellement ritualisée qu'on en vient à oublier les nombreux choix qu'elle implique comme les difficultés qu'elle recèle⁸. À

⁸ Voir sur ce point Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques : les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », dans Michel Offerlé (dir.), *La profession politique, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170 ; Sébastien Michon, Étienne Ollion, « Sociographie des parlementaires », dans Olivier Rozenberg, Éric Thiers (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Larcier, 2018, p. 343-368.

commencer par les données sur lesquelles on s'appuie, et qui présentent un caractère de fausse évidence. Il faut en effet bien voir qu'elles sont inégalement accessibles. À côté d'élus dont la biographie est bien connue, chaque élection voit arriver des personnes dont la carrière est au moins pour partie invisible. Pire encore, les informations disponibles, par exemple sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook...) ou dans les notices de dictionnaires biographiques, ne sont pas toujours utiles ni pertinentes. Remplies par les élus ou leurs collaborateurs, les biographies y sont souvent orientées pour offrir une présentation contrôlée et valorisante⁹.

Dans un travail précédent¹⁰, nous avons pu montrer que ce n'était pas la seule source de confusion. Dans ce qui pourrait être la source la plus précise, celle fournie par l'administration de l'Assemblée et affichée sur la page Internet qui indique la biographie des élus, on trouve de nombreuses imprécisions. Lors de l'enregistrement des élus, dans les premiers jours du mandat, les fonctionnaires de l'administration avaient en effet tendance à occulter les propriétés les plus discréditables (les anciens collaborateurs d'élus ou permanents de parti étaient invités à déclarer une autre activité), et à coder de manière imprécise les activités professionnelles¹¹.

Afin d'objectiver ces décalages, nous avons comparé les présentations effectuées sur la fiche profil des élus sur le site de l'Assemblée, avec notre propre indicateur, la « profession la plus significative », explicité plus bas. Le résultat est parlant : près de 25 % des élus sont mal classifiés, en tout cas si on attend de la biographie officielle qu'elle donne l'activité professionnelle la plus significative occupée avant le mandat. Une difficulté supplémentaire se pose, à savoir que le décalage entre profession déclarée et profession exercée n'est pas également réparti selon les professions.

Le tableau 1 montre bien que si les agriculteurs de cette législature ont toujours un classement cohérent, tel n'est pas le cas de ceux qu'on appelle les « auxiliaires politiques ». Pour ces personnes qui ont occupé des positions rémunérées de collaborateurs (d'élus, de ministre) ou de permanents de partis, la mal-déclaration est très élevée puisqu'elle atteint plus de 75 %. Certains, qui n'ont jamais exercé d'autre activité que politique, ne donnent aucune

⁹ Annie Collovald, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 73, 1988, p. 29-40.

¹⁰ Julien Boelaert, Sébastien Michon, Étienne Ollion, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017, p. 31-35.

¹¹ Un professeur des écoles était rangé avec les professeurs du secondaire et des universités, quand les maîtres de conférences étaient placés dans une catégorie à part.

information, laissant cette entrée sans réponse. D'autres, qui ont exercé un autre métier avant de devenir des permanents politiques, tendent à déclarer leur premier métier (avocat, juriste, cadre d'entreprise ou de la fonction publique, consultant en affaires publiques, chargé de communication, etc.), quand bien même ils ne l'exercent plus depuis longtemps. Des fonctionnaires territoriaux qui ont embrassé une longue carrière de directeur de cabinet ou de conseiller parlementaire se déclarent fonctionnaires ou cadres administratifs. Plusieurs indiquent des activités qu'ils ont pu exercer, mais dont les déclarations fournies à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) montrent qu'ils ne les ont pas pratiquées depuis au moins cinq ans.

Tableau 1. Concordance entre la profession déclarée sur le site de l'Assemblée nationale et l'indicateur de profession significative

Profession significative	Effectifs	Concordance (en %)
Agriculteurs	11	100
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	51	77
Cadres et profession intellectuelle supérieure	281	92
Professions intermédiaires	76	87
Employés	26	65
Ouvriers	8	100
Auxiliaires politiques	113	23
NA	11	64
Ensemble	<i>577</i>	75

Lecture : 23 % des députés dont la profession significative est auxiliaire politique ont la même profession déclarée à l'Assemblée nationale (et donc 77 % ont une autre profession déclarée à l'Assemblée).

Champ : 577 députés ayant pris leurs fonctions en juin 2022, les ministres en poste n'ayant pas eu l'occasion de déclarer leur activité à l'Assemblée.

Le tableau 1 révèle aussi, dans ses taux de mal-déclaration, que toutes les activités professionnelles ne sont pas aussi aisément revendiquées. Sans surprise, les activités de cadre et les professions libérales sont déclarées sans faute. Mais les données ne suivent pas un gradient

de prestige social des fonctions non plus. On voit en effet, malgré de petits effectifs, que les agriculteurs et les ouvriers sont tous bien déclarés, signe de la valorisation – au moins lors de cette élection et pour les personnes élues – de cette identité professionnelle. Les employés et, dans une moindre mesure, les artisans-commerçants déclarent leur profession de façon moins claire – soit pour les uns en laissant penser à l'exercice d'une profession intermédiaire, soit pour les autres en évoquant une profession libérale.

Il n'est donc pas possible de s'appuyer uniquement sur les déclarations disponibles en ligne. Pour compléter ces informations, nous avons répliqué pour l'ensemble des députés une méthode déjà utilisée avec succès par le passé¹². Pour chaque député et pour chaque année de leur vie après leur vingt-cinquième anniversaire, nous avons saisi l'ensemble des activités professionnelles ou électives dont nous avons eu connaissance. Plusieurs sources ont, dans un premier temps, été consultées : articles de presse locale, dictionnaires biographiques (*lesbiographies.com* et *Who's Who in France*), pages Wikipédia, professions de foi, présentations de soi sur les sites et réseaux sociaux des candidats, curriculum vitae disponibles en ligne, bases de données du ministère de l'Intérieur. Ces informations ont ensuite été traitées manuellement afin d'obtenir l'estimation la plus réaliste. Dans quelques cas, nous avons contacté des élus pour préciser des points restés obscurs. Tous ces éléments permettent d'avoir une vision précise de la trajectoire des élus depuis leur entrée dans la vie active.

La profession des députés, indicateur toujours mentionné, mais rarement interrogé, a fait l'objet d'un traitement spécifique. On a utilisé un indicateur particulier : la profession la plus significative. Il s'agit de l'activité professionnelle dans laquelle les députés ont passé le plus de temps avant d'exercer un mandat électif à plein temps. Cet indicateur déjà utilisé dans d'autres travaux a pu être comparé aux informations issues d'une dernière source. Alors que nous finissions de rédiger cet article, nous avons pu avoir accès aux données de la HATVP.

Depuis la création de l'institution en 2014, les parlementaires sont dans l'obligation de faire deux déclarations au moment de leur prise de fonction. Une déclaration d'intérêt recense les activités professionnelles rémunérées et non rémunérées réalisées au cours des cinq dernières années (publique), une autre concerne le patrimoine (non publique). Nous avons exploité les informations contenues dans la première, qui est riche en informations sur l'activité professionnelle et les revenus au cours des cinq années passées. Désormais dématérialisée, elle

¹² J. Boelaert, S. Michon, E. Ollion, *Métier : député...*, *op. cit.* ; *Id.*, « Le temps des élites : ouverture politique et fermeture sociale à l'Assemblée nationale en 2017 », *Revue française de science politique*, 68 (5), octobre 2018, p. 777-802.

est accessible en ligne, ce qui permet des traitements informatiques. Elle est aussi vérifiée par des agents de la HATVP qui, avant de la publier, la comparent à différentes bases de données issues de l'administration fiscale et imposent souvent des corrections aux élus.

Si des erreurs sont toujours présentes (comme des décalages de déclaration entre le salaire brut et le salaire net, voire après impôt sur le revenu), les données de la HATVP sont ici utilisées à un double titre : afin d'affiner nos propres sources, et pour les enrichir – en particulier du côté des revenus et des possessions de valeurs mobilières.

Une assemblée toujours élitiste

Pas plus que les gouvernements, les parlements ne sont généralement un « miroir » de la société qui les élit¹³. Dans un travail ancien sur les parlementaires au XX^e siècle, Daniel Gaxie insistait déjà sur le décalage constant et prononcé entre la composition sociodémographique de l'Assemblée et celle du pays. Il introduisait en particulier l'idée d'une représentation parlementaire comme une « image inversée de la structure sociale¹⁴ ». Si, en fonction des groupes retenus, l'image peut être moins claire, l'Assemblée élue en 2022 n'échappe pas, en tendance, à cette loi d'airain. Elle connaît aussi quelques inflexions par rapport à la précédente.

Une légère diversification, portée par deux groupes

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont la catégorie la mieux représentée. Le tableau 2 montre que leur part est en légère baisse (presque 50 % en 2022, contre 55 % en 2017), tout comme l'est celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, dont la proportion passe de 11 % à presque 9 % des élus. Même en baisse, la part de ces groupes reste largement prédominante. L'Assemblée de 2022 demeure un parlement de classes supérieures et moyennes supérieures.

¹³ Hanna F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967 ; Heinrich Best, Maurizio Cotta (dir.), *Parliamentary Representatives in Europe, 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

¹⁴ Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30 (1), février 1980, p. 5-45, ici p. 6.

Tableau 2. Profession significative des députés élus en 2022, par groupe politique (%) et indice de représentativité

	VI ^e lég. (1978- 1981)	XI ^e lég. (1997- 2002)	XIII ^e lég. (2007- 2012)	XIV ^e lég. (2012- 2017)	XV ^e lég. (2017- 2022)	XVI ^e lég. (2022-)	Population active France	Indice de représentativité ¹⁵
Agriculteurs	5	3	3	3	3	2	1.5	1.2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	6	6	4	11	9	6.5	1.34
Cadres et professions intellectuelles supérieures	64	67	61	57	55	49	21.6	2.33
Professions intermédiaires	14	14	13	17	13	13	24.7	0.51
Employés	3	1	1	1	1	5	26.2	0.17
Ouvriers	7	2	1	0	0	1	19.1	0.07
Auxiliaires politiques	2	8	14	16	15	20	< 0,001	Sans objet
Non renseigné	1	1	1	2	1	2	0.50	3.6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	1

Champ : ensemble des députés élus ou ayant siégé au cours de la législature pour les VI^e à XIV^e législature, députés élus ou ayant siégé les premiers mois de la législature pour la XV^e et XVI^e.

Lecture : en 2022, on compte 1 % d'ouvriers à l'Assemblée contre 19,1 % dans la population active.

À l'inverse, d'autres groupes sociaux sont un peu mieux représentés. Le fait le plus marquant est probablement le retour d'ouvriers et d'employés dans une Assemblée où ils étaient notoirement absents en 2017. Ce retour a d'ailleurs été remarqué : plusieurs portraits ont été consacrés à certains d'entre eux dans les médias au moment de l'élection de juin 2022. Tel élu du RN était chauffeur-livreur, telle autre était assistante maternelle ; une députée LFI était femme de chambre, une autre factrice. Ces députés aux professions atypiques ont largement

¹⁵ Introduit par Daniel Gaxie, cet indice rapporte la part d'un groupe social à l'Assemblée nationale à sa part dans la population active (D. Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », art. cité). Un indicateur supérieur à 1 indique une surreprésentation.

attiré l'attention des journalistes, qui ont pu titrer sur les « métiers qu'on n'a pas l'habitude de voir à l'Assemblée¹⁶ ».

Si leur présence a été notée, elle reste aussi limitée. On compte 8 ouvriers et 26 employés en 2022, quand ils n'étaient que 7 au total en 2017. La part de ces deux groupes, qui constituent ce qu'on appelle classiquement les classes populaires, reste donc largement sous-représentée par rapport à la population active française : ils constituent moins de 6 % des élus, contre plus de 45 % de la population active dans son ensemble.

Deux groupes politiques sont les principaux pourvoyeurs de ces membres des classes populaires : ceux de LFI et du RN¹⁷. 91 % des élus de classes populaires proviennent de l'un de ces deux groupes. Si l'on agrège les professions intermédiaires aux employés et ouvriers, le rôle de pourvoyeur est en revanche légèrement atténué pour le RN, au profit de la gauche : LFI est alors le principal parti des classes populaires et petites classes moyennes (42 % des élus du groupe), le groupe du Parti communiste français (PCF) en est le deuxième plus grand pourvoyeur (36 % des élus du groupe, uniquement des professions intermédiaires) et le RN arrive en troisième position (27 % des élus du groupe). Viennent ensuite, loin derrière, les groupes Socialistes et apparentés (SOC), LR puis DEM¹⁸.

Les ouvriers à l'Assemblée nationale depuis les années 1970

En 1978, l'Assemblée nationale comptait 34 députés issus du monde ouvrier, soit 7 % de l'ensemble des députés. À partir de cette date, leur nombre se réduit fortement : 6 en 1997, 5 en 2007, 0 en 2012 comme en 2017.

Des années 1970 à 2022, la plupart des députés ouvriers étaient membres du groupe communiste. La lecture des notices biographiques du Maitron, le dictionnaire biographique du

¹⁶ Voir, par exemple, Baptiste Galipaud, « Ces députés aux métiers que l'on n'a pas l'habitude de voir à l'Assemblée nationale », *lanouvellerepublique.fr*, 22 juin 2022.

¹⁷ Sur les 8 ouvriers élus en 2022, 3 siègent au sein du groupe LFI, 4 au dans le groupe RN et 1 au sein du groupe RE, anciennement LREM. De façon similaire, les 26 employés élus en 2022 se répartissent comme suit : 14 à LFI, 10 au RN, 1 chez RE et 1 chez LR. Au niveau agrégé, le groupe LFI est composé de 23 % d'élus de classes populaires, celui du RN atteint 16 %, nettement au-dessus de la part globale au sein de l'Assemblée nationale.

¹⁸ Pour plus de détail, voir Julien Boelaert, Louis Casenave dit Milhet, Sébastien Michon, Étienne Ollion, Gaston Vermersch, « La fin du renouvellement : portrait social et politique des députés de la XVI^e législature », note IPP 87, février 2023, p. 4.

mouvement ouvrier, rend compte des trajectoires de mobilité ascendante de ces personnes, ouvriers devenus permanents syndicaux ou du parti, puis élus.

Le déclin électoral du PCF a mis fin à cette présence. Mais là n'est pas la seule cause, et peut-être même pas la principale. D'une part, la désouvriérisation du parti¹⁹ entamée depuis près d'un demi-siècle est désormais achevée. Alors que le parti prêtait une attention importante à la biographie de ses candidats, et cela en vue de maintenir son image de « parti de la classe ouvrière », une série d'aggiornamentos sont venus mettre fin à ce recrutement particulier²⁰.

Par ailleurs, le parti n'a pas été épargné par les transformations du recrutement des élites politiques, qui ont vu l'accès à une position d'auxiliaire politique devenir un tremplin vers les carrières parlementaires²¹. En 2022, au sein du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR), qui rassemble les membres du Parti communiste et des élus ultramarins, dominent trois catégories : les auxiliaires politiques, les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les professions intermédiaires. On voit ici l'importance du capital politique spécifique évoqué en introduction : même au PCF, l'expérience politique accumulée au fil du temps est devenue une ressource de premier plan.

Les ouvriers élus en 2022 sont principalement membres du RN et de LFI, deux partis qui avaient mis en avant cette identité populaire comme argument de campagne. Il faut en effet des efforts importants pour arriver à compenser les différents facteurs qui amènent à la sous-représentation des classes populaires en politique.

Toujours de fortes différences entre groupes

Au-delà de la légère diversification portée par ces deux partis, les autres groupes parlementaires conservent une composition sociodémographique assez classique, principalement constituée de classes supérieures. LFI, le RN et GDR (le groupe communiste) mis à part, les proportions de cadres sont assez élevées – entre 57 % et 70 %. De manière

¹⁹ Julian Mischi, *Le communisme désarmé. Le PCF et les classes populaires depuis les années 1970*, Marseille, Agone, 2014.

²⁰ Bernard Pudal, « Le PCF : aggiornamento communiste et reproduction du corps des dirigeants (1960-1985) », *Politix*, 2, 1988, p. 6-12.

²¹ J. Boelaert, S. Michon, E. Ollion, *Métier : député...*, *op. cit.*, p. 71 sq.

générale, à côté de ce premier ensemble qu'ils constituent, on peut distinguer deux autres types de groupes²².

Le deuxième est composé des groupes socialistes, écologiques et Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT). Ce sont, indéniablement, des partis de classes supérieures, avec peu ou pas de classes populaires dans leurs rangs. À l'intérieur de ce type, des différences existent toutefois, en particulier concernant le secteur d'emploi. Les élus de la Nouvelle union populaire écologique et sociale (NUPES, intergroupe composé de LFI, GDR, ECO et SOC) sont majoritairement issus du secteur public, alors que plus de la moitié des autres groupes parlementaires est issue du privé. La gauche, quant à elle, ne compte que très peu d'indépendants et beaucoup de cadres du public (principalement professeurs ou universitaires), ce qui n'est pas vraiment le cas chez LIOT.

Le dernier ensemble regroupe les élus des groupes Les Républicains (LR), HOR, DEM et RE. On y compte beaucoup de cadres, mais aussi des professions indépendantes. Les chefs d'entreprise, les professions libérales du droit (avocats, notaires) et de la santé (médecins) y sont très largement surreprésentés. On trouve aussi dans ce groupe une forte proportion d'auxiliaires politiques.

²² Voir la figure 7, en annexe, qui offre une visualisation de ces différences.

Tableau 3. Profession significative des députés par groupe politique dans la XVI^e législature (% par groupe)

Caractéristique	LFI	GDR	ECO	SOC	LIOT	RE	DEM	HOR	LR	RN	NI
Effectif	75	22	23	31	20	186	54	31	62	89	4
Agriculteurs	0	0	0	3	0	2	4	3	3	2	0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	5	0	0	5	13	13	10	8	9	0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41	23	48	61	70	57	59	58	44	35	50
Professions intermédiaires	19	36	9	16	5	9	15	13	11	11	0
Employés	19	0	0	0	0	1	0	3	2	11	0
Ouvriers	4	0	0	0	0	1	0	0	0	5	0
Auxiliaires politiques	11	32	44	19	20	18	7	13	29	24	50

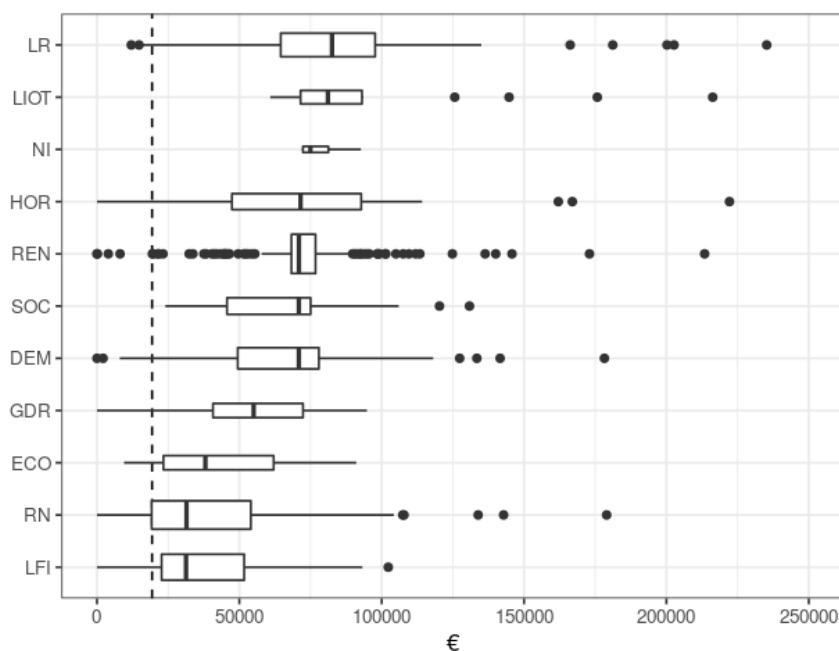
Non renseigné	3	5	0	0	0	1	2	0	3	3	0
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Champ : ensemble des députés élus en juin 2022 et de leurs suppléants ayant siégé ce mois.

Lecture : pour 4 % des députés du groupe LFI, la profession significative est celle d'ouvrier.

Les données de la HATVP viennent préciser cette tripartition. Les revenus du travail les plus bas pour les quatre années pleines qui précèdent l'élection se situent, sans surprise, chez LFI et au RN. Alors que la médiane pour l'Assemblée se situe autour de 70 000 euros, soit le revenu annuel d'un député (car plus de la moitié des élus de 2022 étaient parlementaires lors de la législature passée), elle est de 33 000 euros pour ces deux groupes. Les groupes de gauche hors LFI (SOC, ECO, GDR) se situent en deçà de la médiane de l'Assemblée, avec des variations entre eux, et en leur sein. La figure 1 montre bien cette dispersion des revenus. La médiane du groupe RE est quant à elle de 70 000 euros, avec une dispersion très faible, car la plupart des députés l'étaient déjà sous la législature permanente. Mais pour les députés LR et LIOT, cette somme est de 81 000 euros, avec une amplitude forte et plusieurs individus gagnant annuellement plus de 200 000 euros.

Figure 1. Revenu total des élus, moyenne sur la période 2018-2021 (hors revenus du capital ; abscisses tronquées à 250 000 euros)²³



Lecture : 50 % des députés LFI ont un revenu moyen antérieur compris entre 22 700 euros (Q1) et 51 700 euros (Q3), avec une médiane de 31 300 euros. En pointillés, le revenu salarial médian en France en 2019²⁴ (19 344 euros), indiqué pour comparaison.

Un dernier indicateur complète ce portrait social par groupe politique : la possession de capital mobilier, et dans ce cas d'actions et d'obligations. Si les données de la HATVP semblent sur ce point moins précises que celles portant sur les revenus, et si la plupart des informations patrimoniales ne sont pas disponibles facilement pour les citoyens²⁵, on peut toutefois chercher à savoir combien d'élus possèdent un portefeuille des valeurs mobilières. On exclut ceux qui ont un patrimoine de moins de 1 000 euros, ainsi que les parts dans des sociétés civiles immobilières (SCI), dont les usages sont trop divers pour avoir un sens aisément interprétable.

²³ Trois députés (un RE, un HOR et un DEM) ont un revenu moyen supérieur à 250 000 euros ; ils sont occultés du graphique pour une meilleure lisibilité.

²⁴ Voir Insee/Dares, *Emploi, chômage, revenus du travail. Édition 2022*, Montrouge, Insee, p. 159. La mesure de revenu salarial n'est pas exactement comparable à celle que l'on présente ici pour les députés, qui inclut notamment des revenus du travail indépendant et des jetons de présence à conseil d'administration.

²⁵ La loi du 11 octobre 2013 relative à la « transparence de la vie publique » dispose que l'accès aux déclarations de patrimoine des parlementaires peut se faire dans la préfecture dont dépend la circonscription d'élection. À cette condition restrictive est ajoutée une seconde : aucun moyen de transcription, ou d'enregistrement, n'est autorisé au moment de la consultation (Éric Buge, *Droit de la vie politique*, Presses universitaires de France, 2018 p. 350).

Le tableau 4 montre là encore de très fortes variations par groupe politique, avec un gradient presque parfait d'un bout à l'autre du spectre politique : alors que seuls 4 % des élus LFI ont des valeurs mobilières, on en compte 20 % dans le groupe SOC, 31 % chez RE, et 39 % chez LR. Seul le RN vient contrarier cette tendance très claire, sans vraiment la remettre en cause. Il est en effet notable que les élus de ce groupe, pourtant si proches de ceux de LFI par tant d'autres points, comptent près de cinq fois plus de détenteurs d'un portefeuille d'actions. C'est là le signe d'un groupe particulièrement divers, mais dont certains membres possèdent un patrimoine conséquent. C'est aussi le signe qu'une des différences persistantes entre la droite et la gauche reste la possession de capital.

Tableau 4. Proportion d'élus qui possèdent un capital mobilier (hors SCI), par groupe

Groupe	Avoirs > 1 000 euros (%)	Évaluation moyenne (ensemble du groupe)
LFI	4,1	7 786
GDR	9,1	122
ECO	13,6	9 899
SOC	20	10 146
LIOT	30	136 870
RE	31,4	356 367
DEM	36	318 380
HOR	41,4	752 968
LR	39,3	10 231 964
RN	23,9	4 778
NI	25	19 372

Champ : 569 députés élus en juin 2022 ou leur suppléant, dont la fiche de déclaration d'intérêts et d'activités était disponible sur le site de la HATVP en avril 2023.

Lecture : 23,9 % des députés RN possèdent un capital mobilier de 1 000 euros ou plus ; les députés RN possèdent en moyenne un capital mobilier évalué à 4 778 euros.

Au sein des groupes, des différences existent. C'est donc particulièrement vrai pour le RN, qui agrège tout à la fois des ouvriers et des membres des classes supérieures²⁶. Un autre aspect marquant des élus de ce groupe est que les professions libérales y sont largement

²⁶ Le groupe est même majoritairement composé de cette dernière catégorie, avec 35 % de cadres, 9 % de commerçants et artisans, auxquels il faudrait ajouter les 24 % d'auxiliaires politiques.

représentées : on compte 13 députés, soit 15 % des élus du groupe RN, une proportion à peine moindre que les autres partis à droite (18 % pour LR, 17 % pour HOR). Le fait est marquant car il témoigne d'un déplacement significatif : il signifie que le parti recrute désormais massivement parmi des profils sociaux qui rejoignaient jusque-là plutôt les rangs de la droite traditionnelle. S'il faut se garder d'extrapoler sur de faibles effectifs, cela pourrait être le signe que le stigmate que représentait l'engagement dans le parti d'extrême droite s'estompe de plus en plus. Il est en effet désormais possible d'être un notable local, voire d'exercer une activité professionnelle dans laquelle l'image publique compte, et d'être candidat pour ce parti. En outre, la présence de nombreux auxiliaires politiques dans ses rangs (24 % des députés, soit quasiment le double de LFI et seulement 5 points de moins que LR) confirme l'institutionnalisation du parti, qui était déjà à l'œuvre depuis une dizaine d'années.

Expérience politique : un retour des profils classiques

Du point de vue des parcours politiques (voir tableau 5), les élections législatives de 2022 marquent un retour à la normale du champ politique après l'hapax de 2017. D'un côté, le moindre renouvellement de l'Assemblée et la promotion de profils expérimentés en politique ont drastiquement fait diminuer le nombre de novices. De l'autre, 2022 marque le retour en force au sein de l'hémicycle des collaborateurs politiques qui s'étaient un peu éclipsés cinq ans plus tôt. Enfin, la longévité des carrières politiques est de nouveau à la hausse, après la chute brutale sous la législature précédente. Tous ces éléments témoignent de la revalorisation des propriétés qui avaient cours avant 2017²⁷, dans « l'ancien monde » dont la fin avait été annoncée à la suite de l'élection précédente.

La fin des novices

Après l'apogée du nombre de députés issus de la société civile lors de la législature de 2017 (28 % de l'hémicycle), ceux sans aucune activité politique rémunérée préalable ne représentent plus que 9 % de l'Assemblée élue en 2022. Si cette baisse conséquente marque la fin de la parenthèse de 2017, leur part est tout de même plus importante qu'en 2012 (5 %).

²⁷ J. Boelaert, S. Michon, E. Ollion, *Métier : député...*, *op. cit.*

Tableau 5. Indicateurs de l'activité en politique avant l'élection pour les députés de six législatures

Législature	VI ^e	IX ^e	XIII ^e	XIV ^e	XV ^e	XVI ^e
	1978-1981	1997-2002	2007-2012	2012-2017	2017-2022	2022-...
Auxiliaire politique (%)	15	25	31	34	25	32
Femmes	0	29	25	25	19	26
Hommes	15	24	32	38	28	35
Membre d'un cabinet de l'exécutif (%)	13	16	15	15	10	8
Femmes	0	19	7	8	5	4
Hommes	14	16	16	17	13	11
Collaborateur d'élus ou permanent de parti (%)	3	14	23	27	21	28
Femmes	0	19	22	20	16	23
Hommes	3	13	23	30	23	31
Mandat local (%)	80	95	96	93	66	71
Femmes	71	82	93	88	54	65
Hommes	81	97	97	95	74	75
Aucune activité politique rémunérée (%)	9	2	1	5	28	9
Femmes	19	7	2	9	39	12
Hommes	8	1	1	4	21	8
Part de vie en politique (%)	46	60	68	64	41	49
Femmes	33	48	56	49	26	39
Hommes	47	62	71	69	50	54
Nombre d'années en politique (élus ou salariés)	12,1	16,6	20,1	18,9	10,8	11,4
Femmes	7,7	12,3	15,8	13,9	6,6	9,4
Hommes	12,3	17,1	21,1	20,8	13,5	12,6
Nombre d'années en mandat local	9,8	15,1	18,2	16,8	9,2	8,5
Femmes	5,5	10,0	13,6	11,8	5,2	6,5
Hommes	10,0	15,7	19,3	18,6	11,8	9,8
Âge moyen en début de législature	51,2	52,6	54,9	54,4	49,1	49,0
Femmes	47,5	50,4	53,6	52,9	47,9	49,4

Hommes	51,4	52,9	55,2	55,0	49,9	48,7
--------	------	------	------	------	------	------

Champ : ensemble des députés élus ou ayant siégé au cours de la législature de la VI^e à la XIV^e législature, députés élus ou ayant siégé les premiers mois de la législature pour les XV^e et XVI^e.

Lecture : l'âge moyen en début de législature des députés de 2022 est de 49 ans (49,4 ans pour les femmes et 48,7 ans pour les hommes).

En 2022, les élus issus de la société civile appartiennent presque exclusivement à deux groupes : RN et LFI. Ce dernier est, de loin, le premier pourvoyeur de novices (38 % des députés du groupe). On peut être plus précis sur l'origine de ces élus. Dans le groupe LFI, le principe qui semble avoir prévalu est celui d'un recrutement parmi des personnes qui ont exercé des responsabilités associatives ou syndicales. Les nouveaux élus ne dérogent pas à la tradition à gauche de l'engagement dans un syndicat étudiant (on retrouve notamment un ex-président de l'Union nationale des étudiants de France et de l'Union nationale lycéenne) ou dans un syndicat professionnel (comme secrétaire fédéral de la Confédération générale du travail, par exemple). D'autres ont été militants actifs d'associations altermondialistes (ATTAC), écologistes (Les Amis de la Terre), féministes (Femmes solidaires) ou de parents d'élèves (un ancien président de la Fédération des conseils de parents d'élèves). Certains se sont fait remarquer en étant leader de mouvements sociaux (une députée a été une figure de la lutte pour les droits des femmes de chambre, un autre porte-parole lors du mouvement des taxis contre l'implantation d'Uber à Marseille).

Ils appartiennent à ce qu'on pourrait appeler une « société civile organisée », c'est-à-dire des personnes qui étaient investies dans des activités proches du champ politique mais qui n'en avaient pas fait leur métier. Disposant d'un capital politique interne restreint, ils ont toutefois pu être en contact avec les partis politiques dans le cadre de leur engagement. Ils avaient surtout une image valorisable pour un parti qui cherchait à mettre en avant une proximité avec les luttes sociales. Ce n'est pas, loin de là, une nouveauté : pendant longtemps, nombre de candidats du PCF avaient un engagement syndical reconnu²⁸. Pour cette élection, les partis de gauche ont régulièrement investi des personnes repérées à l'occasion de mobilisations – une pratique classique chez eux, quoique plus souvent lors de scrutins de liste.

La comparaison avec le RN est ici éclairante. Ce groupe est composé, à son arrivée à l'Assemblée, de 12 % de personnes issues de la société civile. Parmi ces 11 députés qui n'avaient aucune expérience en politique rémunérée avant leur élection en 2022, 8 se sont auparavant présentés à une élection locale ou en tant que suppléant à la députation, sans pour

²⁸ J. Mischi, *Le communisme désarmé...*, op. cit.

autant être élus. Pour beaucoup, ils avaient eu un engagement politique limité. C'est le cas de 4 députés parmi ceux issus des classes populaires (un aide-soignant, une secrétaire, un chauffeur-livreur et une auxiliaire de vie). Par ailleurs, tous ces nouveaux élus du parti d'extrême droite étaient engagés politiquement de manière bénévole avant l'élection. Ils étaient encartés au RN (même si leur adhésion au parti est souvent postérieure à 2017), ou parfois à l'Union pour un mouvement populaire (UMP) ou au sein de Debout la France avant de rejoindre le RN. En revanche, ils n'avaient pas pris part à des mobilisations sociales.

La situation est encore différente au sein du groupe RE puisqu'en 2022 il est composé pour deux tiers de députés réélus. Le parti présidentiel, autrefois chantre du renouvellement, est devenu un groupe expérimenté, tout comme l'était déjà son allié DEM. Ainsi, seuls 4 % des députés du groupe RE n'ont exercé aucune activité politique rémunérée avant 2022, contre 44 % en 2017. Si ce phénomène est marqué, il était aussi prévisible puisque le parti avait déjà des élus. Il faut toutefois remarquer que les sièges vacants n'ont pas été attribués à des novices. Lorsque RE a investi de nouveaux candidats, il s'est tourné presque exclusivement vers des profils très proches de l'action publique ou de la politique professionnelle. Plusieurs de ses néo-députés ont été assistants parlementaires d'un député LREM avant d'accéder à la fonction. D'autres recrues sont certes issues de la société civile mais, sans surprise, ils présentent souvent une « profession propice à la carrière politique²⁹ » : on retrouve deux hauts fonctionnaires (un inspecteur des finances et un sous-préfet) et trois avocats. Certains néo-députés avaient, eux, déjà connu d'autres engagements politiques et s'étaient dans ce cas portés candidats à des élections locales ou législatives.

Signe que la valorisation de la société civile a vécu au sein du groupe RE, seule une députée élue en 2022 peut être considérée comme ayant cette trajectoire : figure d'une association locale, elle n'avait jamais milité activement dans un parti politique auparavant. À l'inverse, le fait que presque chaque remplacement ait été opéré en faveur d'une personne avec une forte expérience politique démontre une politique délibérée de recrutement. La tendance est la même chez HOR, autre membre de la coalition présidentielle. En effet, si un parlementaire sur deux est néo-député, les profils mis en avant par ce jeune mouvement sont très expérimentés. Seul un député sur 31 n'avait aucune expérience d'élu ou de collaborateur politique avant son élection en 2022.

²⁹ Mattei Dogan, « Les professions propices à la carrière politique : osmose, filières et viviers », dans M. Offerlé (dir.), *La profession politique...*, op. cit., p. 171-199.

Les membres des autres groupes suivent eux aussi un modèle classique de trajectoire politique, celui-là même que l'on connaissait jusqu'en 2017 et qui restait prédominant chez eux. Les groupes déjà présents lors de la précédente législature ont largement réinvesti leurs députés plutôt que d'opter pour un renouvellement. Or on ne compte qu'un quart de nouveaux députés parmi les groupes LR ou LIOT. Les groupes SOC et GDR ont certes promu légèrement plus de néo-députés, mais ces partis traditionnels ont quasi intégralement fait appel à des élus locaux. Enfin, les députés ECO ont un profil politique très similaire à celui des partis présents de longue date dans l'hémicycle. Si ce groupe est largement constitué de néo-députés, seul un parmi eux est un novice de la politique professionnelle.

Le retour des collaborateurs politiques

Le deuxième indicateur qui pointe vers la revalorisation des anciennes formes de capital politique en 2022 est le retour des anciens collaborateurs politiques au sein de l'hémicycle. Alors que les députés élus en 2017 n'étaient que 25 % à avoir connu une expérience de collaborateur politique rémunéré, 32 % des élus en 2022 ont été auxiliaires politiques. L'Assemblée de 2022 ressemble de ce point de vue à celle élue dix ans plus tôt, avant l'irruption des novices, puisqu'on comptait à cette époque un tiers d'anciens collaborateurs politiques³⁰.

En nombre absolu, c'est le parti présidentiel qui est le principal pourvoyeur de collaborateurs politiques en 2022. RE voit également la part d'anciens collaborateurs politiques en son sein augmenter de 15 points entre 2017 et 2022. Cette hausse s'explique par le recrutement des nouvelles candidatures en 2022, qui s'est avéré très élitiste du point de vue de la possession de capital politique interne. On constate ainsi la promotion de sept anciens conseillers ministériels et de quatre anciens collaborateurs parlementaires, tous ayant accumulé une expertise technique et politique de l'action publique au cours de la précédente législature. Parmi ces recrutements de professionnels des coulisses de la politique, trois d'entre eux cumulaient déjà leur fonction avec un mandat de conseiller municipal depuis 2020. Les anciens collaborateurs parlementaires promus ont tous succédé au député pour lequel ils travaillaient préalablement. Ces promotions internes sont révélatrices des enjeux politiques liés à la succession des sortants – non renouvelés ou démissionnaires. La possession d'un capital politique interne a donc été un déterminant essentiel du recrutement de RE pour les élections législatives de 2022, alors même que ce parti est peu implanté localement. Il s'agit donc pour

³⁰ J. Boelaert, S. Michon, E. Ollion, « Le temps des élites... », art. cité.

le mouvement présidentiel d'un changement radical du recrutement de ses candidats, cinq ans après avoir prôné un renouvellement des profils.

Le recrutement d'anciens collaborateurs est également important au sein du groupe ECO, puisque plus d'un député sur deux a été collaborateur d'un élu local ou d'un parlementaire. En proportion, c'est le groupe écologiste (52 %) qui rassemble le plus d'anciens collaborateurs politiques. Viennent ensuite les groupes GDR (41 %) et SOC (35 %), même si la proportion de collaborateurs politiques en leur sein recule par rapport à 2017. Le groupe LR est, quant à lui, davantage composé d'anciens collaborateurs en 2022 (40 %) que cinq ans plus tôt (34 %).

Enfin, les partis ayant connu une forte croissance de leurs députés en 2022, tels LFI ou le RN sont eux aussi davantage constitués d'anciens auxiliaires politiques qu'en 2017. Si LFI reste en retrait par rapport à la moyenne de l'hémicycle avec seulement 20 % d'anciens collaborateurs, le groupe RN en compte 35 %. La dynamique d'avant 2017, selon laquelle ces positions sont d'excellents marchepieds vers l'investiture, semble donc de nouveau à l'œuvre.

Un allongement du temps passé en politique

Un dernier marqueur d'un retour à la situation initiale se manifeste par la longévité des carrières politiques des députés. Si le nombre d'années passées en politique remonte très légèrement en 2022 (+ 0,6 année par rapport à 2017) et qu'il reste bien inférieur au niveau des législatures précédant l'arrivée des novices, il faut aussi tenir compte du fait que l'Assemblée s'est entre-temps rajeunie. Afin de neutraliser cette dimension, on peut calculer la longévité en politique en retenant le nombre d'années, postérieures à l'âge de 25 ans, pendant lesquelles chaque député a obtenu un revenu grâce à son activité politique. On rapporte ensuite ce nombre d'années passées à « vivre en politique » – soit en tant qu'élus, soit en tant que collaborateurs d'élus ou permanents de parti – au nombre total d'années de vie active. En 2022, cette part de la vie active passée en politique des députés remonte significativement par rapport à la précédente législature, passant de 41 % à 49 % ; elle reste néanmoins encore inférieure aux législatures antérieures, puisque la part de la vie active en politique était de 60 % pour la législature de 1997 et de 64 % pour la législature de 2012.

Ce rebond de la longévité en politique a plusieurs explications. Premièrement, il s'agit d'une augmentation quasi mécanique du temps passé en politique pour le groupe RE, qui était partiellement composé de personnes qui avaient eu une carrière hors politique cinq ans plus tôt et a réinvesti massivement ses députés en 2022. Par ailleurs, les partis traditionnels ont perdu leur place prépondérante à l'Assemblée, or leurs membres avaient (et ont toujours) une longévité en politique bien supérieure à celle des groupes entrés récemment dans l'hémicycle.

Cette longévité est particulièrement forte au sein des groupes LR (75 % de la vie active en moyenne), SOC (57 %), GDR (56 %) et LIOT (55 %).

Enfin, les députés siégeant dans les groupes formés après la recomposition politique de 2017 présentent une grande disparité concernant la longévité passée en politique. Le groupe LFI voit sa longévité moyenne légèrement progresser depuis cinq ans, masquant une forte disparité entre, d'une part, des élus sans grande expérience politique et, d'autre part, des députés élus de longue date. Le groupe RN dispose, quant à lui, d'une longévité en politique légèrement plus homogène. Les députés de ce groupe ont notamment acquis une expérience politique depuis les élections municipales de 2020 (et pour certains dès 2014), même si comme à LFI, il reste fractionné entre des députés ayant des carrières longues et des élus quasi néophytes. Les groupes ECO et HOR font, pour leur part, figure d'exception pour des groupes implantés depuis peu à l'Assemblée : leurs élus ont une longévité en politique très supérieure à la moyenne des députés, en raison du recrutement dans un vivier de collaborateurs de longue date chez ECO et d'élus locaux expérimentés pour HOR.

L'analyse du profil politique des députés élus en 2022 montre donc la reconstitution rapide de la file d'attente, qui était la norme avant 2017 pour devenir député. Avant le bouleversement du clivage gauche-droite, les néo-députés avaient appris la pratique politique soit *via* l'investissement dans la politique locale, soit *via* la filière des collaborateurs politiques. Si cette file d'attente se reconstitue, il semble que sa forme évolue aussi quelque peu (voir figure 6 en annexe). La réforme du cumul des mandats³¹ qui interdit de diriger un exécutif local en même temps qu'un mandat parlementaire a pu distendre le lien entre la fonction de parlementaire et celle d' élu local, modifiant par là même les lieux d'entrée ou d'attente. On constate ainsi un recul du cumul du mandat de député avec celui d' élu local, ce qui laisse présager un autre changement. Le mandat local est privilégié au mandat parlementaire par nombre d'élus, qui le trouvent à la fois plus stable et plus susceptible d'exercice de responsabilités. D'autres études devront confirmer ce déplacement³², mais il apparaît qu'un

³¹ La loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur s'applique aux députés élus depuis les élections législatives de 2017.

³² Déjà souligné par d'autres signes, dont le fait que des députés se sont présentés aux élections municipales de 2020, en sachant qu'ils devraient abandonner leur mandat, ou la préférence pour un mandat local (notamment de maire) d'une part non négligeable de députés sortants en 2017 (voir Louise Dalibert, « Les “vies d'après” des députés français : des reconversions professionnelles lucratives limitées », *Revue française de science politique*, 71 (1), février 2021, p. 97-117, ici p. 100 *sq.*). Un autre indice de ce déclassement de la députation dans les carrières politiques pourrait se trouver dans le fait que la proportion d'anciens membres de cabinets de l'exécutif,

déclassement de la fonction parlementaire dans la hiérarchie des fonctions électives soit en cours.

Les femmes à l'Assemblée nationale : un tableau en clair-obscur

Si la déconnexion entre le mandat de parlementaire et celui d'élu local est plus forte qu'auparavant, ce recul est moins prononcé pour les femmes. Cette évolution genrée du cumul des mandats s'insère plus largement dans un processus de transformation de la représentation des femmes à l'Assemblée. Les élections de 2017 avaient en effet vu la part de femmes croître de manière significative (passant de 27 % à 39 %, voir figure 2) ; ce qui avait été analysé par beaucoup comme une avancée importante du point de vue de l'égalité de genre en politique. Dès lors, le recul observé en 2022 – de 1 à 2 points – a surpris celles et ceux qui pensaient qu'un verrou avait été définitivement levé. Mais l'histoire n'a que rarement la netteté que les récits téléologiques veulent bien lui conférer.

Au-delà du constat du maintien d'un plafond de verre, s'intéresser aux profils des députées par rapport à 2017, et plus largement sur un temps plus long, révèle quelques surprises. Menées dans les années 2000 et 2010 à la suite de la loi sur la parité, les études sur les femmes en politique avaient en effet mis en évidence des spécificités dans leurs profils aussi bien localement³³ qu'au Parlement européen³⁴, au gouvernement³⁵ et à l'Assemblée³⁶. Les femmes politiques étaient non seulement moins expérimentées politiquement que leurs homologues masculins, mais aussi plus jeunes, un peu moins diplômées et occupaient, avant leur entrée en politique, des positions professionnelles moins élevées. Les députées de 2022 ont-elles toujours historiquement stable autour de 15 % des députés jusqu'à la XIV^e législature, soit descendue à 10 % en 2017 puis à 8 % en 2022.

³³ Catherine Achin, Marion Paoletti, « Le “salto” du stigmaté : genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, 60, 2002, p. 33-54 ; Delphine Dulong, Sandrine Lévêque, « Une ressource contingente : les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, 60, 2002, p. 81-111 ; Catherine Achin *et al.*, *Sexes, genre et politique*, Paris, Économica, 2007 ; Maud Navarre, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

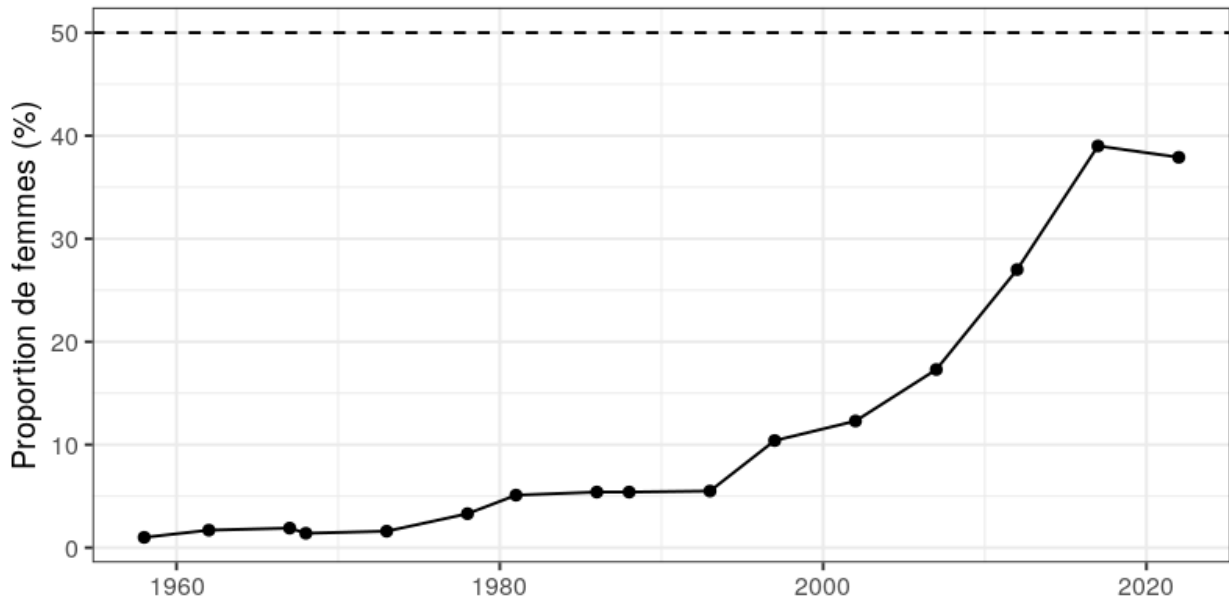
³⁴ Willy Beauvallet, Sébastien Michon, « Les femmes au Parlement européen. Effets du mode de scrutin, des stratégies et des ressources politiques : l'exemple de la délégation française », *Revue suisse de science politique*, 14 (4), 2008, p. 663-690.

³⁵ Valentin Behr, Sébastien Michon, « Les facteurs sociaux des carrières politiques des femmes ministres : une féminisation en trompe-l'œil », *Genèses*, 96, 2014, p. 132-156.

³⁶ Catherine Achin, « Au-delà de la parité », *Mouvements*, 69, 2012, p. 49-54.

le même profil ? L'enquête montre que c'est de moins en moins le cas. Avec cette législature, on assiste à une convergence des profils des femmes et des hommes. Plus précisément, celles qui passent le plafond de verre tendent à avoir des propriétés semblables aux hommes. Pour se faire une place dans le champ politique, ces femmes ont dû acquérir les mêmes que celles de leurs homologues.

Figure 2. Part de femmes à l'Assemblée nationale sous la V^e République



Un recul « historique »

Si, en France, elles ont obtenu le droit de vote en 1944, les femmes sont restées particulièrement sous-représentées en politique. C'était particulièrement le cas à l'Assemblée. La comparaison avec les autres pays de l'Union européenne (UE) n'est d'ailleurs pas flatteuse (voir tableau 7 en annexe)³⁷. En 2000, avec 11 % de femmes dans la chambre basse, la France figurait au 17^e rang des pays de l'UE.

La loi sur la parité, adoptée en juin 2000, a favorisé une présence plus significative de femmes dans le champ politique³⁸, mais l'Assemblée restait moins féminisée que d'autres

³⁷ Daniel Stockemer, « Why Are There Differences in the Political Representation of Women in the 27 Countries of the European Union ? », *Perspectives on European Politics and Society*, 8 (4), 2007, p. 476-493.

³⁸ Avec toutefois une forte disparité selon le type de scrutin : les scrutins uninominaux (élections législatives et départementales jusqu'en 2015 et le passage à un scrutin binominal) ont promu nettement moins de femmes que les scrutins de listes (élections municipales, régionales, européennes). Sur les liens entre procédures, modes de scrutin et présence des femmes, voir Richard E. Matland, « Women's Representation in National

instances. C'est d'autant plus vrai que la législation était devenue plus contraignante. En effet, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes avait doublé les pénalités financières à l'encontre des partis qui ne respectaient pas la parité aux élections législatives, c'est-à-dire qui présentaient un écart entre le nombre de candidats de chaque sexe de plus de 2 %. En comparaison avec les années 2000, les partis ne se permettent quasiment plus, car ils ne le peuvent plus, d'avoir un manque à gagner de plusieurs millions d'euros pour non-respect de la parité³⁹. Cette législation a contribué à une féminisation des candidatures aux élections législatives : 44,2 % de femmes figuraient parmi les candidats en 2022⁴⁰. Cette féminisation ne s'est donc pas traduite par un nombre de femmes élues plus conséquent, et la France ne se situe toujours pas parmi les pays de tête dans l'UE, mais au neuvième rang derrière la Suède, la Finlande, le Danemark, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Slovénie (voir tableau 7 en annexe).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que la quasi-parité des candidatures n'aboutisse pas à une parité des élus à l'Assemblée. Comme le rappellent les travaux qui se sont penchés sur la représentation différentielle des assemblées et des sociétés, trois facteurs entrent en ligne de compte : l'acte de candidater (*candidate*), la sélection par les partis (*selectorate*) et le vote (*electorate*)⁴¹. Les travaux de science politique ont largement cherché à distinguer ces différents aspects. Dans notre cas, les candidatures étant quasiment paritaires, deux facteurs ont pu jouer un rôle prépondérant : le parti et les électeurs. D'une part, on sait que certains partis

Legislatures : Developed and Developing Countries », *Legislative Studies Quarterly*, 23 (1), 1998, p. 109-125 ; Pippa Norris, *Electoral Engineering. Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

³⁹ Catherine Achin *et al.*, « Parity Sanctions and Campaign Financing in France : Increased Numbers, Little Concrete Gender Transformation », dans Ragnhild L. Muriaas, Vibeke Wang, Rainbow Murray (dir.), *Gendered Electoral Financing. Money, Power and Representation in Comparative Perspective*, Abingdon, Routledge, 2019, p. 27-54. En 2022, seuls deux partis ont été pénalisés : LFI et LR qui avaient un surplus respectif de 23 et de 96 hommes. Leur pénalité s'élève respectivement à 252 443 euros et 1 787 354 euros, voir décret no 2022-94 du 31 janvier 2022, en ligne : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045097860#:~:text=Le%20montant%20des%20aides%20attribu%C3%A9es,66%20155%20387%2C84%20euros.

⁴⁰ Contre 42 % en 2017, 40,1 % en 2012, 41,6 % en 2007, 38,9 % en 2002, 23 % en 1997 : voir (sources : Ministère de l'Intérieur et HCE, Parité en politique : entre progrès et stagnations, 2015).

⁴¹ Pippa Norris (dir.), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; Reuven Y. Hazan, Gideon Rahat, *Democracy Within Parties. Candidate Selection Methods and their Political Consequences*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

sont longtemps restés favorables aux hommes⁴². Analysant les candidatures lors des élections législatives de 2002, Mariette Sineau et Vincent Tiberj ont montré que « plus la circonscription est une zone de force pour le parti, plus les candidats choisis ont des chances d’être de sexe masculin⁴³ », et ce aussi bien au sein des partis de gauche que de droite. Les résultats de 2022 ne semblent pas montrer une telle tendance. En tout cas, à partir d’une analyse économétrique⁴⁴, nous ne détectons pas un tel effet. Pour un parti politique, le fait d’avoir une circonscription *a priori* favorable ne semble pas avoir entraîné une sélection genrée des candidats aux élections législatives. La sélection se fait également du côté de l’électorat. Si les électeurs ne refusent désormais plus, dans leur grande majorité⁴⁵, de voter pour des candidats en fonction de leur genre, ils peuvent toujours attribuer des compétences différentes selon le sexe ou valoriser certaines propriétés plus fréquentes chez les hommes (par exemple, voir l’expérience comme un gage de qualité des candidats). Là aussi, des enquêtes plus précises devront spécifier les mécanismes par lesquels ce décalage se maintient.

Au-delà du tableau général d’une féminisation à l’arrêt, la distribution selon les groupes politiques met en évidence des dynamiques différenciées (voir tableau 6). La part plus élevée

⁴² Joni Lovenduski, Pippa Norris (dir.), *Gender and Party Politics*, Londres, Sage, 1993 ; Rainbow Murray, « Why Didn’t Parity Work ? A Closer Examination of the 2002 Election Results », *French Politics*, 2 (3), 2004, p. 347-362.

⁴³ Mariette Sineau, Vincent Tiberj, « Candidats et députés français en 2002 : une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, 57 (2), avril 2007, p. 163-185, ici p. 169.

⁴⁴ L’analyse économétrique, non reproduite dans ce texte, repose sur les données du ministère de l’Intérieur recensant l’ensemble des candidats affiliés à la majorité présidentielle, à la NUPES ou au RN dans le cadre des élections législatives de 2022. Nous estimons séparément trois modèles logit – un pour chaque tendance politique – avec comme variable dépendante le genre du candidat. Les variables explicatives incluent à la fois des déterminants socio-électoraux (taux de chômage, prépondérance de seniors dans la circonscription) ainsi que des variables reflétant le positionnement politique de la circonscription (résultats aux élections présidentielles de 2022 et parti du député élu en 2017). Nous ne détectons aucun effet de ces variables sur la sélection des candidats en termes de genre, à l’exception du RN. Pour ce parti, le taux d’abstention et les résultats favorables au scrutin présidentiel sont très légèrement positivement et significativement associés au fait de sélectionner une femme candidate aux élections législatives.

⁴⁵ Pour une étude sur le cas espagnol qui cherche à montrer cela, voir Pablo Casas-Arce, Albert Saiz, « Women and Power : Unpopular, Unwilling, or Held Back ? », *Journal of Political Economy*, 123 (3), 2015, p. 641-669.

de femmes sur les bancs des élus de gauche est une tendance historique⁴⁶, y compris pour la chambre basse française⁴⁷. La situation est toutefois moins uniforme en 2022 que par le passé. Au sein des groupes de gauche, la féminisation des élus diverge fortement dans les rangs : d'un côté, d'ECO (57 %) et de LFI (43 %) se situent au-dessus de la moyenne ; d'un autre côté, SOC (36 %) et surtout GDR (18 % seulement) sont en dessous de la moyenne. À droite, LR ne comprend que 29 % d'élues. Le groupe RN est, lui, dans la moyenne (37 %). De ce point de vue aussi, le RN est en cours de normalisation, même s'il est possible que la raison principale ait été le taux d'endettement élevé du parti qui lui interdisait de se voir imposer quelque pénalité. Enfin, au centre et au centre-droit, au sein des groupes qui soutiennent le président de la République, DEM et RE sont plus féminisés que la moyenne (39 % et 42 % de femmes), au contraire de HOR (36 %).

Tableau 6. Part de femmes dans chaque groupe parlementaire

	Effectifs	Part de femmes (%)
LFI	32	43
GDR	4	18
ECO	13	57
SOC	11	36
LIOT	3	15
RE	78	42
DEM	21	39
HOR	11	36
LR	18	29
RN	33	37
NI	2	50
Total	226	38

Champ : ensemble des députés élus en juin 2022 et de leurs suppléants ayant siégé ce mois.

Lecture : le groupe ECO est composé de 13 femmes (soit 57 % du groupe).

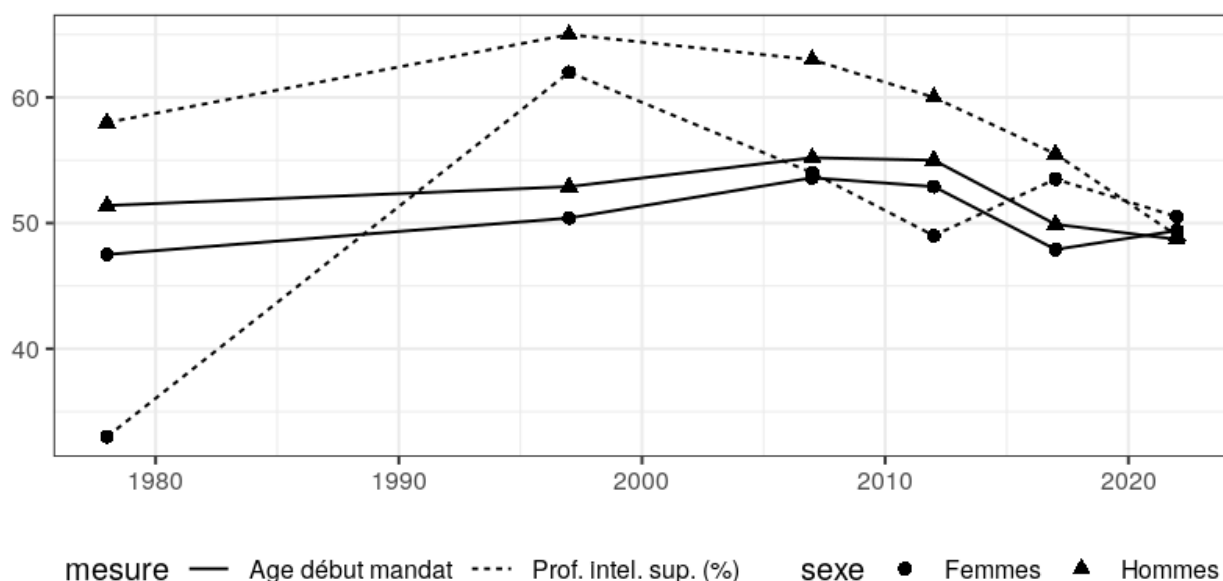
⁴⁶ Miki Caul, « Women's Representation in Parliament : The Role of Political Parties », *Party Politics*, 5 (1), 1999, p. 79-98.

⁴⁷ Mariette Sineau, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; Catherine Achin, « Un "métier d'homme" ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, 55 (3), juin 2005, p. 477-499.

Une convergence des profils

Dans les années 2000, les partis ont souvent féminisé leurs rangs avec des candidates relativement jeunes⁴⁸, renforçant le constat qu'à l'Assemblée les femmes sont un peu plus jeunes que les hommes : de 3,9 ans en 1978, 2,5 ans en 1997, autour de 2 ans au cours des trois dernières législatures. Ce constat ne vaut plus aujourd'hui : en 2022, pour la première fois, les députées sont légèrement plus âgées que les députés (49,4 ans contre 48,7 ans) (voir figure 3).

Figure 3. Différences entre femmes et hommes sur six législatures



Lecture : en 2022, les femmes députées avaient en moyenne 49,4 ans, et 50,5 % d'entre elles avaient pour profession la plus significative cadre ou profession intellectuelle supérieure.

La convergence des profils entre femmes et hommes s'observe également du point de vue de la position sociale d'origine. Les députées sont certes toujours un peu moins souvent diplômées des prestigieuses écoles de formation des élites politico-administratives que sont les Instituts d'études politiques de Paris et de province (10 % d'entre elles contre 17 % des députés) et surtout l'École nationale d'administration (aucune femme parmi les 13 énarques que compte la XVI^e législature). Néanmoins, elles sont quasiment autant diplômées à bac + 5 que leurs homologues masculins (62 % contre 66 %).

Elles occupent aussi des positions sociales de plus en plus proches et comparables. D'une part, elles sont toujours un peu plus souvent d'anciennes employées (6 % contre 4 % des

⁴⁸ C. Achin, *et al.*, *Sexes, genre et politique*, *op. cit.*, p. 48.

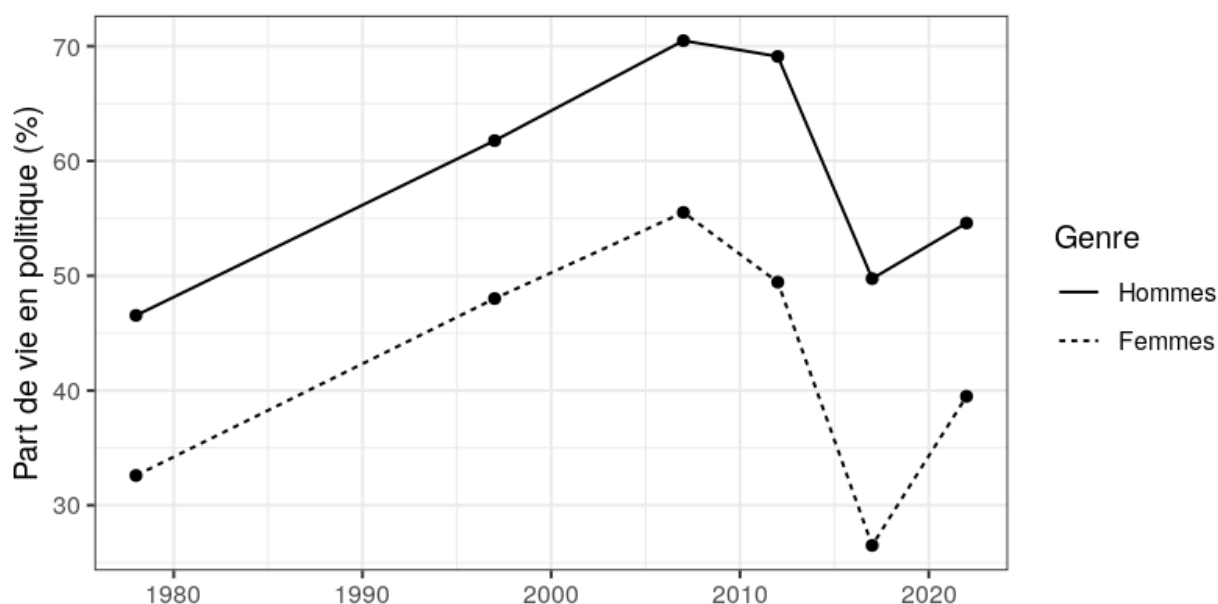
hommes) et cadres intermédiaires (16 % contre 11 % des hommes), mais le différentiel avec les hommes est moindre qu'avant. D'autre part, elles figurent un tout petit peu plus souvent dans la catégorie modale à l'Assemblée des cadres et professions intellectuelles supérieures (51 % contre 49 % des hommes). Ce résultat est remarquable à double titre. Premièrement, le fait que cette part soit plus élevée à l'Assemblée chez les femmes que chez les hommes est une situation nouvelle (figure 3). Deuxièmement, les députées sont plus souvent issues que leurs collègues masculins de cette catégorie de la population active qui est elle-même assez peu féminisée dans l'ensemble : les femmes représentent seulement 42 % des cadres et professions intellectuelles supérieures⁴⁹. Les députées, celles qui ont percé le plafond de verre en politique, tendent donc à être encore plus dotées socialement que les hommes.

Dans l'Assemblée élue en 2017, fortement renouvelée et composée d'une part conséquente de personnes inexpérimentées en politique électorale, les femmes députées étaient plus encore que les hommes issus de la société civile. La tendance est différente en 2022 avec l'élection de femmes plus expérimentées, confirmant les observations de Ragnhild Muriaas et Torill Stavenes sur neuf démocraties occidentales : plus le nombre de femmes est élevé, plus il y a de femmes expérimentées à l'Assemblée⁵⁰. Contrairement aux législatures précédentes, le taux de féminisation des personnes ayant déjà siégé en tant que députées est quasi identique à celui des néo-entrants. Si les primo-députés sont plus souvent des femmes que les sortants, la part de ces primo-élus parmi les femmes est devenue plus proche de celle de leurs homologues masculins (voir figures 4 et 5).

⁴⁹ « [Les cadres : de plus en plus de femmes](#) ». *Insee Focus – 205, 2020*. De plus, les députées sont particulièrement issues des professions libérales et des cadres supérieurs du privé, qui ne sont pas les sous-catégories les plus féminisées.

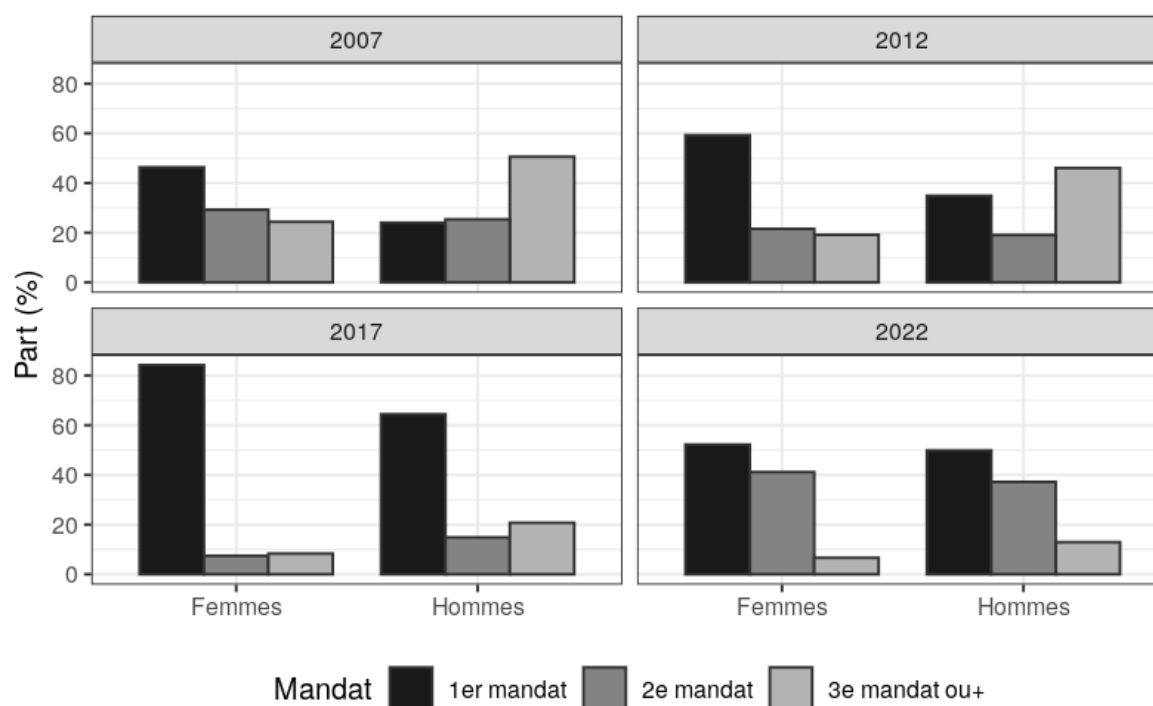
⁵⁰ Ragnhild Muriaas, Torill Stavenes, « Gender and Political Seniority: Three Measures », *Politics & Gender*, 2023, p. 1-25.

Figure 4. Expérience politique selon le genre sur six législatures



Lecture : en 2022, les députés hommes avaient passé en moyenne 55 % de leur vie active dans des positions politiques rémunérées, contre 39 % pour les femmes.

Figure 5. Nombre de mandats selon le genre et la législature



Lecture : en 2022, 13 % des députés hommes ont été élus à l'Assemblée pour la troisième fois au moins, contre 7 % des femmes.

Conclusion

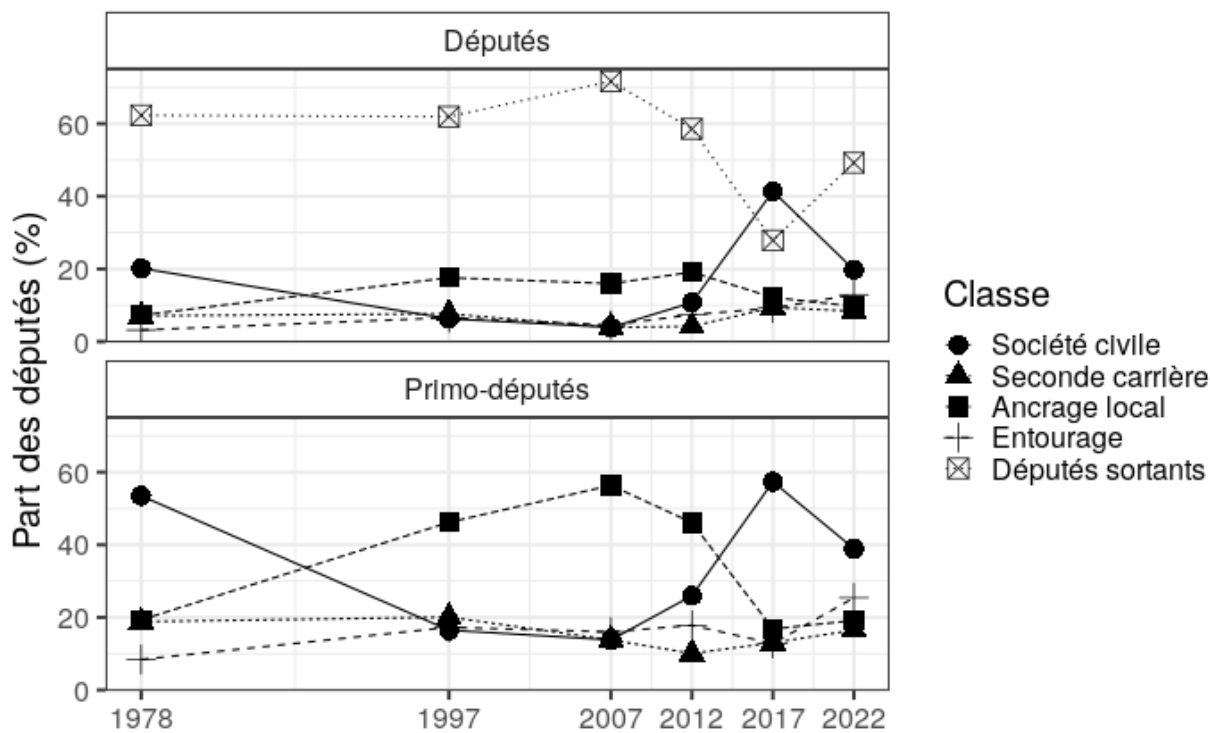
L'Assemblée nationale élue en juin 2022 a déjoué les pronostics de bien des commentateurs politiques. La majorité seulement relative du parti présidentiel et de ses alliés ; l'accord électoral de dernière minute entre les partis de gauche au sein de la NUPES, qui leur a permis de devenir le premier groupe d'opposition ; ou encore l'arrivée en force du RN sur les bancs de l'hémicycle : rien de tout cela n'avait été anticipé. Le fonctionnement de l'Assemblée lors de cette première année de mandat en a été affecté, de différentes manières et parfois substantiellement.

Du point de vue de sa composition sociodémographique et politique, l'Assemblée est là aussi différente, mais seulement par rapport à la précédente. C'est surtout que la XV^e législature élue en juin 2017 était sous ce rapport une assemblée très particulière. Les novices, mis en avant au cours de la campagne précédente, ont presque entièrement disparu de la nouvelle Assemblée ; les collaborateurs politiques ont fait un retour en force – particulièrement au sein du parti présidentiel – tout comme ceux qui étaient engagés de long terme en politique. Ainsi, le type de capital politique qui prévalait dans la première moitié des années 2010 et avait connu une brutale dévalorisation il y a cinq ans a vu son cours remonter. De ce point de vue, 2017 semble avoir été un moment atypique, un hapax politique plutôt qu'un moment où se serait ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de l'hémicycle.

Des transformations discrètes sont toutefois constatées. Quoique la proportion de femmes recule légèrement, les députées ont des propriétés de plus en plus similaires à leurs collègues masculins – elles aussi appartiennent aux classes supérieures et sont très diplômées. Autrement dit, elles sont de plus en plus des hommes politiques comme les autres, signe que le genre n'est peut-être plus autant, ou au moins plus de la même manière, une variable discriminante. D'autres tendances, qui ont moins directement à voir avec les partis ou avec les électeurs, sont à l'œuvre. À la suite de l'interdiction du cumul des mandats, un double mouvement de revalorisation et d'autonomisation des carrières locales semble être à l'œuvre, qui devra être confirmé lors du prochain scrutin. Scrutin qui, étant donné le fonctionnement chaotique de l'Assemblée actuelle et les crises politiques qu'il engendre, pourrait bien se produire avant 2027.

Annexes

Figure 6. Évolution des filières d'entrée à l'Assemblée nationale



La figure 6 reprend la nomenclature de carrières politiques introduite dans un travail précédent⁵¹. Le type « ancrage local » est construit en distinguant les élus qui ont exercé un ou plusieurs mandats locaux pendant au moins dix ans, sans qu'ils les aient cumulés avec une fonction d'auxiliaire d'élus ou une position nationale (membre de gouvernement, sénateur) ou européenne (parlementaire). Les élus des trois autres types ne remplissent donc pas cette condition : ils ont tous passé moins de dix ans élus exclusivement au local. Ils se distinguent entre eux en fonction de la part de leur vie passée en politique. Les élus que nous qualifions de « société civile » ont passé une faible part de leur vie active en politique (moins de 25 %). Ceux du type « seconde carrière » ont passé une part mineure de leur vie en politique (entre 25 % et 50 %). Enfin, le type « entourage » désigne ceux qui ont passé la majorité de leur vie en politique (au moins 50 %).

⁵¹ J. Boelaert, S. Michon, E. Ollion, « Le temps des élites... », art. cité, p. 797.

**Tableau 7. Part de femmes dans les parlements nationaux des pays de l'UE
(chambre unique ou basse) (classement décroissant sur la colonne 2023)**

	2000	2010	2018	2023
Suède	43	45	46	46
Finlande	37	40	42	46
Danemark	36	38	37	44
Belgique	27	39	38	43
Espagne	38	37	39	42
Pays-Bas	36	41	36	41
Autriche	27	28	34	40
Slovénie	13	14	24	38
France	11	19	39	38
Portugal	17	27	35	36
Allemagne	31	33	31	35
Luxembourg	20	20	20	35
Italie	11	21	36	32
Croatie	21	24	21	32
Lettonie	17	20	31	30
Estonie	11	23	27	30

Pologne	13	20	28	28
Lituanie	11	19	21	28
Malte	9	9	12	28
République tchèque	13	22	22	26
Bulgarie	10	21	24	24
Irlande	18	14	22	23
Slovaquie	14	15	20	22
Grèce	9	17	19	21
Roumanie	10	11	21	19
Hongrie	8	9	13	14
Chypre	7	13	18	14

Lecture : en 2023, 38 % des députés français sont des femmes (contre 39 % en 2018, 19 % en 2010 et 11 % en 2000).

Sources : Union interparlementaire ; D. Stockemer, « Why Are There Differences in the Political Representation of Women... », art. cité.

Figure 7. Analyse factorielle des correspondances sur le groupe et la profession significative (premier plan factoriel)

